

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 25 mars 2020, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 211 à 217, ainsi que 221 à 223, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte commercial/résidentiel de 8 étages comprenant 84 appartements au total;
- 385, rue Dowd, 1124, rue De Bleury et 356, 372, rue Carmichael, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel comportant deux sections, une de 5 étages (rue Dowd) et une autre de 15 étages (rue De Bleury) et abritant 246 unités au total .

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 17 mars 2020, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Fait à Montréal, le 7 mars 2020

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate